**Extrait du courrier du bâtonnier de Moulins Anicet LECATRE**

Le plan de reprise au Barreau de Moulins n’a pas fait l’objet d’un document unique mais de plusieurs notes et transmissions à mon adresse de la part des Chefs de Juridictions.

Les audiences publiques reprennent en totalité le 25 mai.

Jusqu’alors, la mise en place de procédures sans audience a été généralisée.

L’accessibilité au Tribunal nécessite un masque (non obligatoire mais recommandé) et du gel hydroalcoolique est mis à disposition.